

Le Miroir Express



LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME...

Par le conseil municipal du village de Tadoussac

Voici en résumé les informations que l'on a partagées lors de la rencontre publique au sujet du secteur des dunes le jeudi 15 juillet 2021.

DOSSIER DES DUNES

Première information importante, la circulation en VTT et motocross n'est pas interdite, sauf à l'endroit où les gens se rendent pour admirer le paysage (plateau principal en haut des Dunes). Cependant, le règlement municipal sur les nuisances s'applique. Si les agissements d'un conducteur dérangent par le bruit ou par des manœuvres et suscitent des plaintes, il y a infraction. Il faut donc en tout temps respecter le droit à la tranquillité et la sécurité des résidents et des visiteurs. À ces conditions, on tolère ce type de véhicules. Les terrains n'appartiennent pas à la municipalité et auparavant ils étaient de propriété privée, maintenant c'est le gouvernement du Québec qui s'en est porté acquéreur pour éventuellement créer un parc afin de préserver et de mettre en valeur ce site unique au Québec.

La municipalité collabore avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour éviter que la dégradation de ce territoire ne s'accélère. Comme c'est dans notre territoire, nous avons avantage à organiser un peu ce qui se passe à cet endroit. Il y a trois ans, on a commencé à organiser des patrouilles, car le phénomène du camping improvisé prenait de l'ampleur et l'on trouvait de plus en plus d'excréments et de déchets, surtout le long des petits sentiers.

Comme les patrouilles étaient insuffisantes pour contrôler les abus, on a décidé de bloquer l'accès aux chemins pour les voitures. Ceci pour la période touristique. Cette année le ministère a accepté de nous aider et il paye pour les agents d'informations, les toilettes et l'installation des roches, on a mis de grosses roches, car les petites étaient toujours déplacées par des citoyens qui s'opposent à ces mesures. On avait installé des clôtures, mais des opposants les ont démantelés et volés le bois. Les coûts de l'aide du MFFP tournent autour de 90 000\$. Nous remercions le MFFP pour ce sérieux coup de main.

La Société des établissements de plein air du Québec, la SÉPAQ considère que ce territoire a un fort potentiel de mise en valeur et de préservation. Ils ont présenté un projet de parc national des dunes de Tadoussac. Il y a encore des discussions sur ce qui pourrait être aménagé et comment le territoire pourrait être protégé tout en restant accessible. Les citoyens de Tadoussac ont et auront toujours accès gratuitement à ce territoire tant et aussi longtemps qu'il est la propriété du gouvernement provincial.

L'actuel conseil municipal ne pense pas que c'est le rôle de la municipalité d'opérer un parc ou autre chose dans ce territoire. Nos moyens sont restreints et, déjà avec la pression de l'industrie touristique, il est difficile de donner les services de base. Le conseil vous encourage fortement à participer aux rencontres publiques sur l'avenir de ce secteur. Il y en a eu plusieurs déjà et il y en aura encore.

VANDALISME INACCEPTABLE ET COÛTEUX

Dans la nuit de samedi à dimanche, des actes irréfléchis et néfastes ont été commis dans la côte du golf et dans le secteur des dunes. Plus de 10 panneaux de signalisation ont été détruits avec de la peinture. Ces panneaux qui interdisent le stationnement le long de la rue et surtout dans la rue ont été installés pour mettre fin à une situation très dangereuse dans cette côte. Tout le monde reconnaît que cette situation était dangereuse, on voyait régulièrement des enfants surgir entre les voitures pour se retrouver directement dans la rue. Il est incompréhensible que les vandales s'opposent à des mesures qui visent la sécurité des gens.



Avec un été déjà chargé, nous allons devoir acheter de nouvelles affiches et recommencer le travail. Un vrai gaspillage de temps et de fonds publics. Ces actes doivent être dénoncés. Cette même nuit, des fêtards ont souillé un secteur des dunes avec leurs excréments et ensuite ils ont détruit un panneau de signalisation et le poteau qui le soutenait. Un véhicule a été utilisé pour écraser l'installation. Les traces laissées sur place montrent clairement qu'il s'agissait d'un véhicule dont les roues arrière sont doubles.

(VOIR LA SUITE AU VERSO)

(SUITE)

Nous ignorons si ce sont les mêmes individus qui ont sévi dans la côte du golf, mais les probabilités sont fortes. Une plainte a été déposée à la Sûreté du Québec, le dossier suit son cours. Selon l'article 430 du Code criminel, quiconque détruit ou détériore volontairement un bien commet un méfait, lequel est alors considéré comme un acte criminel.

Le conseil prend certaines mesures pour répondre à la situation particulière créée par la pandémie. Partout dans les régions du Québec, la pression des visiteurs est forte. Notre but est d'assurer la sécurité de tous et favoriser le respect de notre territoire. Nous ne voulons pas brimer les gens. Nous sommes conscients que certaines mesures viennent bousculer les habitudes de nos résidents, mais entre deux maux il faut choisir le moindre.

Le vandalisme a aussi des coûts cachés, en plus du matériel détérioré et du travail a recommencé ces méfaits démoralise notre équipe et détournent notre énergie de projets positifs et porteurs pour notre communauté.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE



Le conseil a décidé de profiter de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque pour se doter d'un nouveau local pour accueillir notre service des loisirs afin de remplacer l'actuel local qui est vétuste et complètement inadéquat. De plus, nous allons améliorer l'accès à tout le bâtiment avec une nouvelle entrée et l'installation d'un monte personne semblable à celui installer au sous-sol de l'église. Cette installation donnera accès aux personnes à mobilité réduite à tous les étages.

Certains pensent que l'époque des livres est révolue. Mais les bibliothèques modernes sont plus que des lieux pour emprunter des livres. Ce sont des lieux où l'on organise entre autres des activités faisant la promotion de la lecture, élément essentiel pour faciliter la réussite scolaire et diminuer le décrochage, ainsi que des activités culturelles. On y retrouve également des ordinateurs avec accès internet.

En regroupant les services de la bibliothèque, des loisirs et de la salle d'entraînement, il sera plus facile d'augmenter les heures d'ouverture et l'entretien du bâtiment sera simplifié. Il y a plusieurs autres avantages à choisir ce lieu, il y a du stationnement et les familles et les aînées fréquentent déjà l'immeuble. De plus, les participants au camp de jour et les utilisateurs du CPE pourront facilement y avoir accès.

L'ÉDIFICE DE LA CAISSE POPULAIRE

En ce qui concerne l'édifice de la caisse populaire, l'entente avec Desjardins nous autorise à vendre le bâtiment après 10 ans. Nous aurons le choix de le conserver ou de nous en départir, sa situation lui confère une bonne valeur. Actuellement, même s'il est rentable, il ne rapporte pas de taxe. Nous avons loué une partie de l'immeuble au GREMM qui manquait de locaux pour ses équipes de recherches. Il est prévu d'ici septembre de conclure avec cet organisme un bail de 5 ans.

NOUVEAU RÈGLEMENT INTERDISANT LES NOUVEAUX PERMIS DE SPECTACLES

Le conseil a décidé de promulguer ce règlement dans le but de protéger et favoriser l'équilibre entre les activités commerciales et résidentielles dans le secteur de la grève. Ce secteur a connu un bon développement commercial depuis quelques années avec l'arrivée du Pick Up Grillé et de la Microbrasserie de Tadoussac.

Il y a toujours eu une excellente offre culturelle à Tadoussac : le Festival de la chanson, les spectacles de l'Auberge de jeunesse, les musiciens de l'Hôtel Tadoussac, les prestations du Gibard et celle du Pub de la Microbrasserie de Tadoussac. Cette année, le spectacle en résidence d'Alexandre Belliard et le Théâtre des Béloufilles viennent s'ajouter à cette offre déjà bien diversifier. Nous considérons cette offre suffisante. Et ceci, particulièrement dans la zone 09-ch ou pour une dizaine d'immeubles on retrouve déjà deux (2) permis de spectacles.

Il demeure toujours possible de demander des permis pour des événements spéciaux, et ce pour tous les secteurs du village. Chaque demande est traitée par les employés de la municipalité et discutée par le conseil.

